

**DECLARATION DES TRANSACTIONS SUR ACTIONS PROPRES**

La déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 12 au 14 février 2018 a été adressée à l’Autorité des Marchés Financiers le 20 février 2018. Ce document est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté dans la rubrique «information réglementée» du site internet de la Société ([www.lvmh.fr](http://www.lvmh.fr)).

Fait à Paris, le 20 Février 2018